RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2026/65

COMMUNE de LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 19 OCTOBRE à dix-huit heures
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 12 Octobre 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mesdames LAGERSIE Danielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), GAUDIN Cindy (proc. Mme DELRUE Joëlle), VINCENT Eulalie (proc. Mme LIBESSART Carole). Monsieur SPECQUE Frédéric (proc. M. COLLIEZ Jacques).

OBJET : SALLE LEBAS

La séance ouverte, Madame le Maire précise que La salle Lebas ne répond plus aux normes d'accessibilité et de performance énergétique actuelles, tout en affichant une capacité d'accueil insuffisante face à la hausse des activités : culturelles, sportives et associatives.

Après diagnostic et étude de l'existant, le programme envisagé est de prévoir :
- La réhabilitation énergétique globale
- L'isolation du bâti
- La modernisation des systèmes de chauffage et d'éclairage pour réduire l'empreinte carbone et les coûts d'exploitation.
- l'agrandissement des surfaces
- La mise aux normes complète
- L'accessibilité PMR
- La sécurisation des accès
- Le réaménagement du parking

La phase 1 du programme :
La publication du marché public de maîtrise d'œuvre en groupement comporte :
- L'architecte mandataire
- L'ingénierie structure
- Le thermicien
- L'acousticien
- L'ingénierie Fluide et électricité
- La voirie, aménagement, réseaux et volet paysage.

Les missions demandées seront les suivantes :
- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Projet
- Assistance au contrat travaux (ACT)
- Vérification, contrôle, supervision et responsabilité des travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception
- Réalisation des différents diagnostics (plomb, amiante …)
- Système de sécurité incendie.

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20261019-2026-65-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

Si la procédure de sélection de l'architecte est lancée à l'automne, le début des travaux sur le terrain est à envisager à la fin de l'année suivante, donc 2027 ou au début de la suivante 2028.
La durée d'exécution des travaux se situe entre 12 et 18 mois.

Le coût estimatif du projet est de 3 400 000€ HT.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (M. QUAGEBEUR Jean-Philippe, M. QUENON Sylvain, M. HANSSE Thierry, Mme LIBESSART Carole, Mme VINCENT Eulalie, M. MONBAILLY Vincent et M. ELOIRE Jérôme) cette proposition.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 20/10/2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Céline DELATTRE.

MAIRIE DE LUMBRES 62260 (Pas-de-Calais)

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20261019-2026-65-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026